

ATTESTATION DE FREQUENTATION D'UN STAND DE TIR

Le soussigné :
responsable du stand de tir dénommé :
situé à :

certifie par la présente que :

- le stand de tir dont question ci-avant dispose d'installations dûment autorisées ; que conformément aux dispositions légales en la matière, un certificat d'agrément (*) a été délivré par M. le Gouverneur de la Province de portant le n°.....
- le (la) nommé (e) :
né (e) le :
domicilié (e) à :
- est inscrit (e) au stand de tir depuis le : sous le n° d'affiliation :
- qu'il (elle) participe régulièrement à des entraînements et/ou compétitions de tir sportif et/ou récréatif avec son (ses) arme (s) légalement détenue (s) ; que le(s) calibre(s) de(s) l'arme(s) qu'il (elle) utilise est (sont) autorisé (s) au sein du stand de tir.

FAIT A, le

(*) uniquement pour les stands de tir situés en Belgique.